

2025

**PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE (LET) DE LA RÉGIE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU
LAC-SAINT-JEAN SITUÉ À
HÉBERTVILLE-STATION**



ORGANISME DE
BASSIN VERSANT
DU SAGUENAY

Mémoire

Équipe de réalisation

Rédaction et réalisation

L'équipe de l'Organisme de bassin versant du Saguenay en collaboration avec Dominique Simard, B. Sc. Biologiste

AVANT-PROPOS

Ce document constitue le mémoire de l'Organisme de bassin versant du Saguenay préparé et déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'agrandissement du site LET d'Hébertville-Station.

Après une brève description de son organisation et de son intérêt à participer à la consultation, le document présente des faits sur des enjeux généraux liés à l'eau et émet différentes recommandations sur la préservation de la qualité de l'eau (1), la préservation des écosystèmes, les usages, l'acceptabilité sociale et le suivi environnemental.

Ce mémoire présente également différents constats et préoccupations notables de l'OBV Saguenay pour lesquels il souhaite que le lecteur porte une attention particulière.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY

L'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBVS) est un organisme à but non lucratif mandaté par le Gouvernement du Québec pour élaborer et mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE). Il en assure la promotion et le suivi de sa mise en œuvre, en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés.

Sa mission est de coordonner et de mobiliser les intervenants du territoire pour la planification et la réalisation d'actions visant la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau et de ses usages dans la zone de gestion intégrée de l'eau du bassin versant (ZGIEBV) du Saguenay. Pour mener à bien sa mission et son mandat, il coordonne une Table de concertation où 16 organisations participent, par leurs représentants, à des rencontres visant la mise à jour et le suivi du portrait, du diagnostic et du plan d'action du PDE. Ces organisations proviennent de divers secteurs (communautaire, communauté autochtone, municipal et économique) et sont représentatives des réalités environnementales, sociales et économiques des bassins versants de la ZGIEBV.

1. MISE EN CONTEXTE

L'agrandissement du LET d'Hébertville-Station soulève plusieurs enjeux environnementaux pour la région. Bien que le projet réponde à un besoin réel de gestion des matières résiduelles en prolongeant la durée de vie du site et en favorisant la régionalisation de l'enfouissement, il comporte aussi des risques importants pour la qualité de l'eau, les milieux humides, la biodiversité et la qualité de vie des citoyens.

En tant qu'organisme voué à la protection des ressources en eau, nous considérons qu'il est essentiel que les impacts environnementaux soient analysés de manière rigoureuse et que les mesures de suivi et d'atténuation soient renforcées.

Il est toutefois important de rappeler que **l'agrandissement du site ne doit pas devenir une alternative aux efforts de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV-E)**. L'élimination par enfouissement doit demeurer une solution de dernier recours, conformément aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

2. PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS

2.1 Préservation de la qualité de l'eau

Depuis 2018, des analyses du lixiviat ont révélé la présence de composés préoccupants, notamment du nickel, des nitrates et du cyanure. Ces constats mettent en lumière les limites du système actuel de traitement du lixiviat et soulèvent la crainte que l'agrandissement du site n'exacerbe la contamination des eaux de surface et souterraines.

De plus, le site est situé dans le bassin versant du ruisseau de l'Abattoir, un affluent de la rivière Bédard, déjà fragilisé par des apports de nutriments et de contaminants. Un suivi environnemental sur les milieux humides et hydriques à proximité du lieu d'enfouissement permettrait d'identifier plus précisément l'ampleur de l'impact des contaminants.

RECOMMANDATIONS :

- Renforcer le traitement du lixiviat afin d'assurer la conformité aux objectifs environnementaux de rejets pour les métaux, nutriments et composés toxiques;
- Intégrer les données récentes sur les eaux souterraines (projet PACES) dans l'évaluation et ajuster les mesures si nécessaire;
- Mettre en place un suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines;
- Mettre en place un suivi environnemental sur les milieux humides et hydriques.

2.2 Préservation des écosystèmes

Le choix du territoire d'agrandissement est préoccupant. Le site est voisin de milieux humides et d'un plan d'eau (lac en T), ce qui augmente les risques de perturbation écologique. Il est important de rappeler que les milieux humides représentent approximativement 11 % du territoire de la province et que ces milieux possèdent des caractéristiques écosystémiques importantes telles qu'une capacité de rétention d'eau qui réduit les risques d'inondation, une fonction d'habitat pour diverses espèces végétales et animales ainsi qu'un rôle de puits de carbone. Il est essentiel de ne recourir à leur compensation qu'en dernier recours, c'est-à-dire lorsque les mesures d'évitement et d'atténuation ne sont plus possibles.

RECOMMANDATIONS :

- Appliquer rigoureusement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH);
- Minimiser le déboisement et assurer la restauration de bandes riveraines efficaces;
- Mettre en œuvre un programme de suivi de la biodiversité (espèces floristiques et fauniques sensibles).

2.3 Gestion de la faune aviaire

La présence de goélands attirés par le LET et leur regroupement au lac Kénogami constitue une préoccupation. Ce phénomène peut générer des nuisances, des risques sanitaires et peut perturber l'équilibre écologique du plan d'eau.

RECOMMANDATIONS :

- Continuer le suivi de présence des goélands;
- Collaborer avec les municipalités et organismes locaux pour assurer une approche concertée.

2.4 Usages et acceptabilité sociale

Le LET est situé à proximité de secteurs habités. Les citoyens peuvent être exposés à des nuisances liées aux odeurs, au bruit et à la circulation des camions. Ces aspects peuvent toucher la qualité de vie des citoyens.

Bien que des consultations aient été menées, il importe d'assurer une participation continue et un accès aux données environnementales.

RECOMMANDATIONS :

- Maintenir la communication avec les citoyens.

2.5 Suivi environnemental

Outre l'eau, l'air et la biodiversité, il importe de considérer les émissions de gaz à effet de serre (GES), puisque le site génère du biogaz, dont une partie peut s'échapper malgré les systèmes de captage.

RECOMMANDATIONS :

- Optimiser la valorisation énergétique du biogaz capté.

3. Conclusion

Nous reconnaissons que l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station vise à répondre à un besoin réel de la région en matière de gestion des matières résiduelles. Toutefois, la

protection de l'eau, des milieux humides et de la biodiversité doit être au cœur des décisions.

En agissant avec prudence et rigueur, il sera possible de concilier les besoins régionaux en gestion des déchets et la préservation des écosystèmes.